

Service instructeur
Service Environnement et Agriculture

N° 6e/141-06

Service consulté

INSERTION DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES
Programme 2003 - 2005
(C052)

Résumé : La commune de FELDBACH a sollicité une aide financière départementale pour son projet d'insertion de lignes électriques et téléphoniques au titre du programme 2003 - 2005.

Son éligibilité a été examinée lors de la réunion du 16 mai 2006 de la commission de programmation de travaux puis validée le 18 mai 2006 par la commission de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie.

Conformément à la convention départementale de partenariat, signée le 9 juin 2006 entre le Département du Haut-Rhin, Electricité de France et France Télécom, la subvention de la part du Département s'élèverait à 42.089 €.

La commune de FELDBACH a sollicité une aide financière départementale pour son projet d'insertion de lignes électriques et téléphoniques, au titre des programmes 2003, 2004 et 2005.

En l'absence de convention de partenariat avec les différents concessionnaires partenaires concernés, à savoir EDF réseau distribution Est, EDF-GDF France distribution Alsace et France Télécom, l'instruction de cette demande a dû être ajournée à compter du 1^{er} janvier 2003. Les négociations ayant finalement pu aboutir sur un nouveau projet de partenariat, une convention cadre aux côtés de la Région et du Département du Bas-Rhin a pu être signée le 9 juin 2006 avec les différents concessionnaires concernés. Ce même jour, la convention particulière haut-rhinoise a également été signée pour la période 2005-2007.

Dès lors, l'instruction du projet a pu reprendre afin de traiter la demande déposée auprès du Département.

Une visite de terrain a permis d'appréhender l'opportunité du projet eu égard aux critères de la convention départementale.

L'éligibilité de ce projet a été vérifiée lors de la réunion de la commission de programmation des travaux du 16 mai 2006. La commission de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie, réunie le 18 mai 2006, a validé cet avis technique.

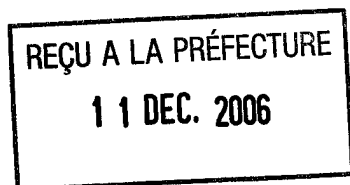
La commune de FELDBACH a transmis entre temps les justificatifs nécessaires pour attester du démarrage effectif des travaux.

Par conséquent, je vous propose d'accorder à la commune de FELDBACH une aide financière d'un montant total de 42.089 € pour son projet d'insertion de lignes électriques et téléphoniques dans le secteur de l'Eglise romane.

Le versement de la subvention départementale sera effectué en un seul paiement à la fin des travaux sur la base des factures et d'un récapitulatif présentés par la commune et visés par la Trésorerie.

Les crédits seraient prélevés sur la ligne 204/20414 F71.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'h' and 'n'.

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 08 DÉCEMBRE
2006

**Insertion des réseaux électriques et téléphoniques
PROGRAMME 2006**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03632	FELDBACH insertion des lignes électriques et téléphoniques église romane	210 445,00	20 %	42 089,00
			Total	42 089,00

REÇU A LA PRÉFECTURE

11 DEC. 2006